



Droit à l'image

Nouvelles technologies

Téléchargement illégal

Bitcoins

E-commerce

Protection des données

Cybercriminalité

Safe harbor

Société numérique

Droit pénal informatique

Gabriel Avigdor:
«Tout se numérise.
Peu importe le
secteur d'activité.»

Avocats 4.0, les futures stars du barreau

En Suisse romande, une nouvelle génération d'avocats émerge pour répondre aux défis législatifs de la quatrième révolution industrielle.

Par **Sven Jorganssen**

ILS S'APPELLENT François Charlet, Nicolas Capt, Gabriel Avigdor et Sylvain Métille. Ils ont entre 29 et 38 ans et incarnent cette nouvelle génération d'avocats romands en phase avec l'époque et les bouleversements de la société numérique. Ces experts en droit des médias et des technologies de l'information en ont d'ailleurs fait leur spécialité: surveillance, droit à l'oubli et à l'image sur internet, protection des données, «safe harbor», e-commerce, bitcoin, téléphonie mobile, téléchargement illégal...

Ils investissent les nouveaux défis de la société et de la profession d'avocat. Portrait de cette relève au style décomplexé qui tranche avec les figures historiques du barreau.

1 «On en revient aux fondamentaux: la place de l'homme dans la société numérique»

Gabriel Avigdor, 34 ans, avocat d'entreprise au sein du département technologie et protection des données de Philip Morris International. Lausanne.

Difficile parfois de ne pas emprunter la voie familiale. Avec un père médecin, une mère poète et infirmière, Gabriel Avigdor a toujours voulu suivre un cursus scientifique, «sans devenir un rat de laboratoire ou un programmeur informatique». A 34 ans, l'avocat natif de Morges est un fan de science-fiction, d'informatique. Et musicien qui plus est. Plus jeune, lorsqu'il doit se former, il n'hésite pas longtemps. Ce sera le droit des nouvelles technologies. «C'est une manière d'aborder les domaines qui me passionnent sous l'angle juridique et de collaborer avec

les spécialistes de ces métiers techniques. Le droit est passionnant et stimulant, car il bouge tout le temps, comme les nouvelles technologies, et le faire coexister avec ces changements est un réel défi.»

Gabriel Avigdor entame son cursus à l'Université de Lausanne au début des années 2000. Dès son entrée au barreau vaudois, il intègre une étude d'avocats de renom de la place lausannoise «généraliste et traditionnelle». Petit à petit, il s'oriente dans le droit de la santé et le droit des contrats, publie des articles sur son blog, «tout en gardant à l'esprit de se spécialiser dans le droit des technologies, mais également conscient des difficultés pour un juriste suisse de travailler dans ce secteur». En cause, selon lui? L'absence des grands acteurs du marché, mis à part quelques égarés tels que Google à Zurich. Depuis six mois, Gabriel Avigdor officie chez Philip Morris en qualité d'avocat au sein du département technologie et protection des données de la multinationale.

S'il n'est plus au barreau vaudois, Gabriel Avigdor se passionne pour son travail qui requiert de la technicité. «Beaucoup d'entreprises deviennent des sociétés technologiques, confie-t-il. Elles sortent du cadre strict de la vente de produits pour se profiler dans les services de l'information. Pour ce faire, elles développent des applications, des programmes informatiques et acquièrent diverses technologies pour mieux opérer. Tout se numérise. Peu importe le secteur d'activité.»

Au sein de la multinationale américaine, Gabriel Avigdor négocie des contrats liés aux technologies et gère la protection des données sous toutes ses formes. «En tant qu'avocat d'entreprise, je pratique tous les

«La protection des données est un domaine clé auquel plus personne ne peut échapper.»

Gabriel Avigdor, Philip Morris

jours sur des dossiers qui visent à mettre en place des garanties qui respectent les droits des individus et de l'entreprise. Nous réfléchissons à la meilleure manière de protéger les informations des clients, de l'entreprise, des employés et de nos partenaires commerciaux. Cela bouge beaucoup et tout devient très complexe. La protection des données est un domaine clé auquel personne ne peut plus échapper.»

Selon lui, l'adaptation du temps juridique au temps technologique est un défi majeur. «C'est une question récurrente, mais qui ne nécessite pas nécessairement un changement législatif. Une législation excessive dessert parfois le droit, estime-t-il, car plus on légifère plus le système devient complexe et tend à régler des situations données, ce qui devrait être du ressort des tribunaux. Pour en revenir aux données, elles explosent dans tous les sens. Cela découle sur des changements immenses pour les individus et les entreprises. Il y a un besoin urgent de maîtrise.» L'avocat ajoute: «Grâce aux nouvelles technologies, la protection des données est devenue une question de société. On en revient donc à réfléchir aux fondamentaux: quelle est la place de l'homme dans la société numérique.»

2 «On m'a reproché de prendre position, mais je préfère dire ce que je pense»

François Charlet, 29 ans, candidat au barreau valaisan, ex-stagiaire au sein de l'étude de Me Sébastien Fanti. Sion

François Charlet ne s'en cache pas. La profession d'avocat était «presque un choix par défaut». Le Vaudois de 29 ans, qui passe le concours du barreau ce mois de juin, penchait plutôt vers la médecine. Mais ses résultats en mathématiques et en sciences ont mis un terme à cette ambition. François Charlet trouve finalement son bonheur dans le droit. Sa richesse, son côté humain, sa pluridisciplinarité ont fait mouche. Il se forme à l'Université de Lausanne.

Pour ce geek de naissance, le programme de bachelor est un parcours du combattant. Les droits du divorce ou des successions ne sont pas pour lui. Au master, c'est la bouffée d'oxygène. François Charlet suit le nouveau programme de droit, criminalité et sécurité des nouvelles technologies. Ses camarades se passionnent pour les branches classiques.



«Avec le numérique, on constate que le droit est vraiment en retard.»

François Charlet
Candidat du barreau valaisan

«Moi, j'avais besoin d'autre chose, expliquait-il. Le droit des nouvelles technologies est encore peu répandu, même parmi les jeunes. En arrivant dans la profession avec ce bagage, on bouscule un peu les choses, d'autant que le milieu des avocats est empreint de règles strictes. Il y a une certaine réticence vis-à-vis des nouvelles technologies. Alors qu'il y aurait moyen, par exemple, d'automatiser beaucoup de choses dans le métier. Mais la profession s'agrippe aux vieilles méthodes, sûrement par habitude ou sécurité.»

Son master en poche, François Charlet intègre en 2014 l'étude du sémillant Me Sébastien Fantì, à Sion. L'avocat, réputé pour ne pas avoir la langue dans sa poche, fut l'un des premiers à débattre des enjeux numériques sur la place publique. Et médiatique. Si François Charlet est plus mesuré dans ses propos, il est tout aussi pugnace que son maître de stage. Parfois provocateur, mais toujours pédagogue. Depuis trois ans, François Charlet est une voix qui compte

dans le débat sur les enjeux numériques. Sur son blog, Twitter et Facebook, le futur avocat dissèque la loi sur le renseignement, distille ses conseils pour préserver la sphère privée du citoyen sur internet. «Je n'hésite pas à prendre position. On me l'a reproché. Mais je préfère dire ce que je pense.»

François Charlet revendique un côté militant. «Pour moi, c'est important de donner mon avis sur les changements législatifs, les décisions des tribunaux. Il ajoute: Le métier d'avocat a toujours dû évoluer et se mettre à jour. Avec le numérique, on constate que le droit est vraiment en retard. Ce qui n'est pas plus mal, car cela permet aussi aux nouvelles technologies de s'émanciper. En Suisse, le politique et le législatif devraient avoir un plus grand intérêt pour ces enjeux. Parfois les juges fédéraux prennent des décisions sur cette thématique, sans connaître internet. Ce sont des décisions qui fonctionnent dans le monde réel, mais inadaptées aux nouvelles technologies.»

3 «Aux avocats de prendre en main ce changement de paradigme»

Nicolas Capt, 38 ans, avocat au sein de l'étude Capt&Wyss, expert en droit des médias et des nouvelles technologies. Genève.

Il a les traits d'un jeune homme, mais l'éloquence de ses pairs. A 38 ans, Nicolas Capt est devenu expert en droit des médias et des technologies de l'information au barreau de Genève et de Paris. Depuis 2012, il est à la tête de son étude, qu'il a cofondée avec Me Nicolas Wyss. Nicolas Capt, c'est donc la jeunesse, un style décomplexé qui tranche avec les figures historiques du barreau genevois. Ce passionné de culture, de nouvelles technologies et d'histoire gère les questions de droit à l'oubli et d'e-réputation en ligne pour des personnes physiques et morales. Il accompagne les grands noms de l'e-commerce dans la rédaction des conditions générales d'utilisation et de confidentialité et exerce le droit des médias, notamment au service de grands groupes de presse.

A l'Université de Lausanne, Nicolas Capt décroche sa Licence en droit en 2003 et s'inscrit dans le nouveau programme de droit, criminalité et sécurité des nouvelles technologies. «En sortant, j'étais vu comme un ovni, se souvient-il. Je cherchais un stage d'avocat à Lausanne. De vieux bâtonniers me disaient: «Droit des technologies, c'est

inutile. Vous devriez faire du greffe. A l'époque, les confrères trouvaient cette formation anecdotique. Aujourd'hui, ils n'oseraient plus dire cela. Il y a eu un changement de paradigme.»

Pour l'avocat genevois, le bouleversement du numérique est double. Il y a bien sûr l'explosion des affaires au niveau commercial, c'est-à-dire l'accompagnement des activités en ligne des entreprises, la protection des données. Les cas de cybercriminalité sont aussi en augmentation. Et puis il y a le soutien de toutes les entreprises qui ne sont pas actives dans le numérique, mais qui numérisent une partie de leurs processus internes. «Tout cela fait que le besoin d'accompagnement au litige a augmenté», analyse Nicolas Capt.

L'autre impact du numérique touche directement la pratique de la profession d'avocat. «L'émancipation des sites commerciaux proposant des conseils juridiques à bas coûts est un raz-de-marée qui va toucher tout un pan de la profession, avertit Nicolas Capt. Ces sites ont pour vocation de mettre en relation un client avec des services juridiques. Mais ces acteurs ne



«La prise de conscience existe. Désormais, il faut passer à l'acte.»

Nicolas Capt
Cofondateur de l'étude Capt&Wyss

prennent pas en compte certaines spécificités du métier d'avocat et de sa déontologie.»

La solution? «Il faudrait que les ordres cantonaux d'avocats mettent en place des

structures qui favorisent une intermédiation. Et ce, afin d'améliorer la fluidité de la demande des clients pour des services juridiques, sans toucher à la déontologie qui régit la profession. La mise en relation est une lame de fond qui va bousculer les avocats suisses. A eux de prendre en main ce changement de paradigme. S'ils ne le font pas, d'autres le feront avec un risque de dumping plus grand.»

A Genève, Nicolas Capt œuvre directement à changer les mentalités puisqu'il est membre du comité pour l'innovation du barreau. Celui-ci a pour but d'informer et de former la profession aux enjeux numériques. «La prise de conscience existe. Désormais, il faut passer à l'acte.»

4 «La Suisse peut soutenir l'innovation en améliorant son cadre juridique»

Sylvain Métille, 36 ans, avocat au sein de l'étude HDC. Spécialiste de la protection des données, des technologies et de droit pénal informatique. Lausanne.

Il est né avec internet et n'a jamais cessé de s'y intéresser. A 36 ans, Sylvain Métille a grandi avec les nouvelles technologies. Jurassien d'origine, il les utilise, les étudie, les questionne et les encadre. L'avocat œuvre aujourd'hui au sein de l'étude HDC, à Lausanne. Il est spécialiste des questions de protection des données, des technologies et de droit pénal informatique qu'il enseigne à l'Université de Lausanne.

Après des études de droit à l'Université de Neuchâtel et de Zurich, Sylvain Métille obtient son brevet d'avocat en 2005. Cinq ans plus tard, après avoir terminé son doctorat sur les mesures de surveillance, il s'envole à Berkeley, en Californie, au sein du Berkeley Center for Law and Technology. «Une occasion en or pour être au plus proche de la Silicon Valley et de comprendre l'approche américaine du droit. J'ai beaucoup appris.»

De retour en Suisse fin 2011, le Lausannois d'adoption a compris pouvoir vivre de son expertise dans ces domaines en devenir, même si la profession regarde encore ces nouveaux spécialistes du droit des technologies comme des gens à part. «Aujourd'hui, les avocats traditionnels savent qu'il y a un domaine juridique dans lequel ils ne se sentent pas très à l'aise. Ils sont donc plutôt heureux que d'autres avocats empoignent ces sujets», observe-t-il.



Sylvain Métille fait face à un défi: convertir sa propre profession aux nouveaux enjeux.

Associé à l'étude HDC depuis 2015, Sylvain Métille accompagne des entreprises étrangères actives en Suisse. Mais aussi des collectivités publiques et des entreprises suisses. Parmi elles, des sociétés dans le domaine du luxe, des sites web, des acteurs de l'e-commerce, des opérateurs télécoms. Plus rarement, des privés. L'avocat les conseille en matière de protection des données et de mise en conformité avec la loi suisse sur la protection des données actuellement en révision au parlement. Sylvain

«La Suisse doit se doter d'outils pour assurer la transition numérique du public et du privé.»

Sylvain Métille, étude HDC

Métille gère également la rédaction des conditions générales d'utilisation, des contrats de licence. Il les forme et les sensibilise à la criminalité informatique. La panoplie est large.

Mais le plus grand défi de Sylvain Métille est de convertir sa propre profession pour qu'elle comprenne les enjeux juridiques derrière les nouvelles technologies. «Nous ne nous trouvons pas dans une zone de non-droit, car nous trouvons toujours des réponses dans le droit existant. Mais le cadre juridique suisse pourrait être amélioré pour mieux soutenir l'innovation. On peut mieux faire. Si la Suisse veut regarder vers l'avenir, elle doit entamer une vraie réflexion pour se doter des outils et d'un agenda qui lui permettront d'assurer la transition numérique de l'administration et des entreprises. Le Conseil fédéral n'a pas encore fait le pas.» ■